

Revêtements de sols et parois amiantés 3

Enlèvement de revêtements multicouches et colles non bitumineuses dans les bâtiments

L'essentiel en bref

- La présente fiche thématique présente une série de mesures simplifiées en dérogation à la directive CFST 6503 «Amiante» et valables pour des interventions de courte durée (c.-à-d. inférieures à une journée).
- Un spécialiste dûment formé doit être présent en permanence sur le chantier pendant les travaux.

Préparation du travail

Obligation d'annoncer

- Les travaux portant sur des revêtements de sols et parois amiantés d'une surface de 5 m² ou plus doivent être annoncés à la Suva.

Détermination des dangers

- Identifier les risques et planifier les mesures nécessaires avant le début des travaux.

Instruction

- Le personnel doit être instruit au sujet des risques et de la méthode de travail avant le début des travaux.

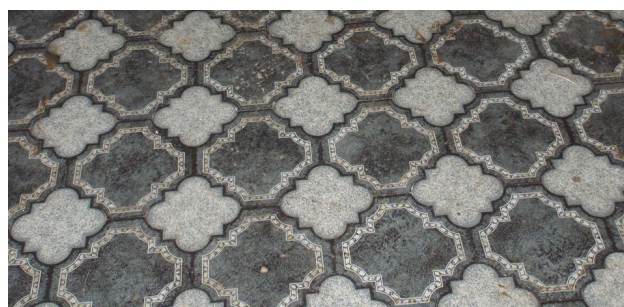
Equipements de protection individuelle (EPI)

- Demi-masques ou masques complets avec filtre à particules de classe P3
- Combinaisons à capuche à usage unique de catégorie III, type 5/6
- Surbottes de protection
- Gants en caoutchouc

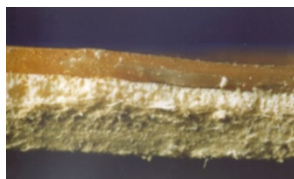
Zone d'assainissement

- Evacuer tout le mobilier de la zone d'assainissement et recouvrir les éléments non décontaminables au moyen de feuilles en plastique.
- Interdire l'accès de tiers à la zone d'assainissement (panneaux d'interdiction).
- Fermer les accès aux pièces voisines pour éviter toute contamination.

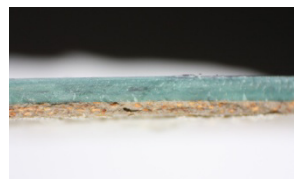
Les travaux d'enlèvement des revêtements de sols et parois multicouches amiantés et des colles amiantées non bitumineuses entraînent la libération de grandes quantités de fibres d'amiante dangereuses pour la santé. Ces travaux doivent être exclusivement confiés à des entreprises de désamiantage reconnues par la Suva.



1 Exemple typique de revêtement de sol en cushion vinyl (amianté).



2 Cushion vinyl tricouches. La couche inférieure contient 40 % d'amiante chrysotile.



3 Revêtement de sol bicouches souple. La couche inférieure contient de l'antophyllite.



4 Aspirateur industriel de classe H (amiante).



5 Demi-masque avec filtre à particules.

- Renouveler l'air dix fois par heure au minimum et maintenir la zone en dépression (20 pascals) au moyen d'un extracteur (classe H).
- Installer un sas de décontamination à un compartiment.

Equipements techniques

- Aspirateur industriel de classe H (amiante)
- Extracteur avec système de filtrage (catégorie de poussière H selon EN 60335-2-69 avec spécification amiante), puissance min. 500 m³/h ou dix renouvellements d'air par heure (la valeur supérieure est déterminante)
- Décolleuse manuelle électrique
- Ponceuse avec aspiration à la source

Matériel et outils nécessaires

- Outils de coupe (par ex. cutter)
- Racloir
- Feuilles de plastique et ruban adhésif
- Seau (contenance: env. 20 – 30 l)
- Pulvérisateur avec eau boriquée
- Sacs en plastique avec marquage «Amiante»

Prévention en médecine du travail

- Tous les travailleurs concernés doivent être soumis aux examens préventifs de la Suva dans le domaine de la médecine du travail.

Exécution des travaux

Dans la mesure où l'espace disponible le permet, les travaux doivent être exécutés par deux personnes. Ils doivent être planifiés de manière à pouvoir être exécutés en une seule intervention.

Enlèvement des revêtements de sols et parois

- Découper le revêtement en bandes et humidifier de part en part avec une solution d'eau boriquée.
- Enlever la couche amiantée préalablement humidifiée et poncer les résidus.
- Emballer les déchets dans des sacs en plastique et les évacuer de la zone d'assainissement à travers le sas de décontamination.
- Déposer soigneusement les sacs avec marquage «Amiante» dans une benne. Ne pas les lancer ni utiliser des toboggans.
- Utiliser une ponceuse avec aspiration à la source pour éliminer la colle amiantée.

Pauses

- Ne pas fumer, manger, etc. à proximité de la zone de travail.

Hygiène

- Veiller à ne pas salir les vêtements en retirant la combinaison à usage unique. Ne pas emporter de vêtements contaminés à la maison.
- Utiliser les possibilités de douche et de lavage à disposition.



6 Méthode d'enlèvement des revêtements.

Fin des travaux

Nettoyage

- Nettoyer soigneusement la zone d'assainissement avec un aspirateur industriel de classe H et un chiffon humide.
- Attester l'absence de résidus d'amiante par un contrôle visuel.
- Avant de libérer la zone, renouveler au moins 100 fois l'air avec l'installation de dépression.
- Il est conseillé de confirmer la décontamination par une mesure de l'air ambiant selon la norme VDI 3942.

Elimination

- Les déchets sont considérés comme des déchets spéciaux devant être éliminés conformément aux prescriptions de l'ordonnance sur le traitement des déchets (OTD, RS 814.600).
- Les sacs doivent être entreposés dans des bennes fermées à clef.

Normes et prescriptions applicables

OTConst

Art. 3 al. 1, 60, 60a, 60b, 60c

Directive CFST 6503 «Amiante»

Infos complémentaires

www.suva.ch/amiante

www.forum-amiante.ch

Fiches thématiques consacrées aux revêtements de sols et parois amiantés:

- Aperçu (www.suva.ch/waswo/33048.f)
- Enlèvement de revêtements monocouches et colles bitumineuses dans les bâtiments (www.suva.ch/waswo/33049.f)

Suva, secteur génie civil et bâtiment

Tél. 021 310 80 42

genie.civil@suva.ch